

DIVERS-CITÉ

Bulletin municipal de Cendras

N° 243 mars 2017



Réunion publique sur le budget au foyer de Malataverne

Dossier

Budget 2017 :

**Utile et ambitieux, mais
contraint par les politiques
d'austérité de l'Etat et de
l'Europe**

SOMMAIRE

P2:

-Edito

P3:

-L'Agglomération

P4:

-Explication du vote contre le transfert du PLU à l'Agglo
-Réunion publique pour le lancement du PLU

P5:

-Travaux

P6:

-Carte Nationale d'identité
-Rappel: déchetterie de l'Ha-bitarelle
-Déclaration des chiens dan-gereux

P10:

-Au Conseil Municipal du 16 janvier

P11:

-Les activités du Centre So-cial

-P12 à 15

-Les activités des associations et des écoles

P16:

-Agenda / Utile.

Cendrasiens, saisissons-nous du débat public !

C'est dans un contexte international tendu, et dans une conjoncture nationale marquée par un taux de chômage sans précédent, une précarité grandissante, et une profonde fracture sociale, que se tiendra, le 23 avril prochain, le premier tour de l'élection présidentielle.

La solution pour sortir de la crise politique, économique, sociale et écologique que nous connaissons depuis quelques années, ne viendra pas des candidats qui prônent le repli sur soi, la défiance générale, et la désignation d'un « coupable » stigmatisé : « l'étranger », désigné comme responsable de tous nos malheurs ou le « fonctionnaire payé à ne rien faire ». Les instituteurs, policiers, médecins, infirmiers-ères, travailleurs sociaux, agents municipaux, agents administratifs du Département en charge, par exemple, des dossiers pour les personnes âgées ou handicapées, ne sont-ils pas des fonctionnaires dont le travail quotidien est utile pour le bien commun ?

Plus que jamais, l'exigence d'éthique doit être réaffirmée et repositionnée au centre du débat politique ! Mais c'est à nous, en tant que citoyens, de l'imposer à nos représentants, en sanctionnant par le vote ceux à qui elle fait défaut.

Pendant ce temps fort de notre vie démocratique, l'échange, la confrontation d'idées, la réflexion individuelle et collective sur les différentes propositions des candidats sont essentiels. L'intervention citoyenne dans le débat public est une des clefs pour sortir notre pays de l'ornière et s'emparer des thématiques communes qui font vivre notre démocratie au quotidien, et permettent d'améliorer la vie de chacun.

Pour alimenter le débat et analyser les différentes propositions des candidats, je souhaiterais partager avec vous quelques constats et éléments d'analyse :

- Les profits de quelques-uns explosent au détriment de la majorité, où faible rémunération, temps partiel imposé, précarité et chômage se généralisent.
- L'Homme, par ses attitudes et ses actions, met en péril sa propre existence sur cette terre, une transition écologique est plus que jamais néces-

saire et urgente.

- Il choisit souvent, la guerre pour imposer son point de vue ou pour défendre les intérêts économiques de quelques-uns. Or, la volonté farouche de la paix entre les peuples, exprimée par la majorité des citoyens, est malheureusement trop souvent écartée.
- Enfin, et pour faire un lien avec notre actualité locale, la création de mégastructures comme les métropoles, les agglomérations ou les grandes régions éloignent le citoyen du pouvoir de décision, c'est une attaque contre la démocratie et la proximité : la commune est un échelon pertinent que l'on tente de supprimer à coup d'arrêtés préfectoraux et de transferts de compétences.
- En période de difficultés, les budgets de la culture sont trop souvent revus à la baisse, car considérés comme non prioritaires. Deux questions essentielles se posent alors : la culture est-elle superflue ou indispensable ? N'est-elle pas un instrument d'émancipation ? C'est à nous, citoyens, de répondre à ce débat en votant contre la disparition de la culture dans la vie publique, et pour le maintien des événements et initiatives qui nous unissent autour de ce bien commun qu'est notre vivre-ensemble.

Cendrasiens, mêlez-vous du débat public, ne laissez pas les autres décider à votre place !

Sylvain ANDRÉ

Agglomération

Faisons le point !

Intégration de la commune le 01 janvier 2017

La commune de Cendras a été intégrée « de force » dans l'agglomération d'Alès par arrêté préfectoral. Le périmètre intercommunal est, de ce fait, passé de 13 000 habitants à 132 000 habitants.

Dès le début de l'année 2017, l'ampleur du changement est déjà perceptible : le passage d'une petite communauté de proximité, regroupant 9 communes, à une mégastructure qui comporte désormais 73 communes, un territoire de 955 km², 1 directeur général et 3 adjoints, 7 pôles, 9 directions et 1157 agents. Cette organisation, bien que nécessaire, est révélatrice par sa dimension de la complexité de la nouvelle structure intercommunale.

En 3 mois, de nombreuses réunions se sont tenues (Comités des maires, Bureau, Conseil d'agglomération, groupes de travail...), en vue de mettre en place cette nouvelle agglomération. Elles ont notamment concerné l'élection du Président et des Vice-Présidents, la définition des modalités générales de fonctionnement, la désignation des représentants dans les différents organismes, les délégations, la création de 25 commissions permanentes, etc.

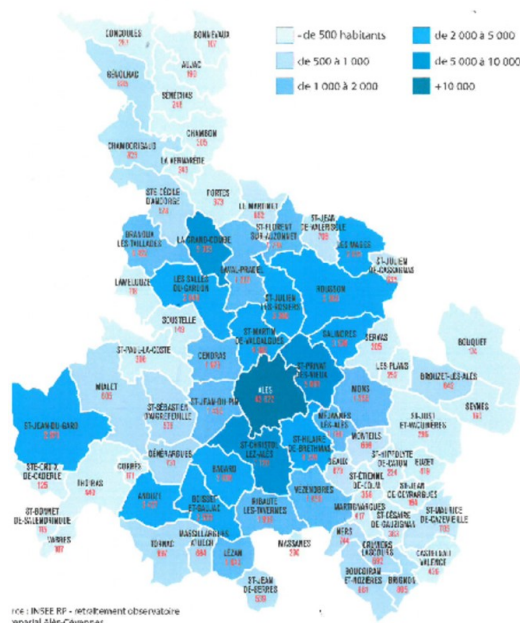
Ce début d'année a donc été très marqué par la définition du volet administratif de l'intercommunalité (sauf concernant le PLU). C'est désormais un autre débat, celui sur la répartition des compétences entre l'agglomération et les communes, qui s'amorce.

Actuellement, l'agglomération tend à réclamer le transfert d'un maximum de compétences exercées jusqu'alors par les communes et les intercommunalités de proximité, ceci afin d'obtenir un bon Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)... En clair : obtenir des financements supplémentaires, au détriment des actions menées en proximité.

Dans ce contexte, la position tenue par la commune de Cendras se veut constructive. Elle ne s'opposera pas à ce que certaines compétences soient gérées au niveau communautaire, car elle estime qu'une coopération réfléchie et concertée peut permettre de donner du sens à une action commune.

En revanche, la majorité municipale estime toujours nécessaire que certaines compétences restent gérées au niveau communal, afin de ne pas perdre en efficacité. La gestion des écoles en est un exemple très concret.

Cette position, très politique au sens noble du terme, n'est pour autant pas en opposition avec les rapports très cordiaux entretenus par la Mairie de Cendras avec les représentants de la nouvelle agglomération, notamment avec le Président et la Direction générale. Mais nous tenons à réaffirmer, dans tous nos échanges, que Cendras ne participera pas à la mort organisée des communes, en contribuant à les vider de toutes leurs compétences pour en faire des « coquilles vides ». En effet, nous continuerons à défendre la commune comme élément essentiel de la démocratie, et comme échelon pertinent pour gérer un territoire au quotidien : la commune de Cendras restera fidèle à ses engagements, et attachée à défendre l'intérêt de ses concitoyens avant tout !



Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Explication du vote contre le transfert du PLU à l'agglomération

La loi a prévu le transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à l'agglomération dès le 1er janvier 2017. Il est cependant possible de refuser ce transfert si, entre le 1er janvier et le 26 mars 2017, une minorité de blocage est constituée par délibération des communes membres (25% des communes représentant 20 % de la population). **Cendras a délibéré le 13 mars dernier contre le transfert.**

Pourquoi ?

A l'échelle de l'Agglo il existe déjà un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) pour s'assurer d'une cohérence entre les différentes démarches de PLU. La communauté d'Agglo est déjà associée systématiquement à l'élaboration des PLU par l'intermédiaire du SCOT.

Or, nous estimons que les conseillers municipaux du territoire, en concertation avec les habitants, sont les mieux placés pour connaître et traiter les enjeux locaux de façon plus précise.

En effet, un PLU Intercommunal à 73 communes n'est certainement pas un outil adapté pour tenir compte de la diversité des territoires présents sur le périmètre couvert par l'agglomération, qui comporte des zones de montagnes, de plaines, et un pôle d'urbain important. Aussi, le vote de la Municipalité de Cendras vise à assurer la prise en compte des caractéristiques propres de notre commune, et à continuer à établir un PLU en cohérence avec nos particularités locales.

Réunion publique pour le lancement du PLU

Une vingtaine de personnes étaient présentes, jeudi 23 février dernier, à la réunion publique de lancement de la révision du PLU de la commune de Cendras. Au cours de cette soirée, le calendrier et la méthodologie ont été présentés : plus de deux années de travail en perspective !

Deux années au cours desquelles les habitants de Cendras vont pouvoir participer et s'impliquer, selon le souhait des élus municipaux, en inscrivant leur réflexion dans le cadre de la démarche « PLU Gard Durable » labellisée par le Département.

Béregère Noguier, en charge de cette politique au sein du Conseil départemental, a détaillé le mode de concertation citoyenne à mettre en place : il s'agit de créer un panel citoyen, composé d'une vingtaine de personnes (représentatives de la diversité des habitants de la commune), qui seront mobilisées pour apporter leur contribution lors de 3 à 4 réunions, organisées en soirée, et animées par le bureau d'étude en charge du PLU (Urba Pro) et par une technicienne du Département du Gard.



Travaux



Lors des épisodes neigeux, l'équipe municipale a été mobilisée très tôt pour permettre à un maximum d'habitants de se déplacer.

Enfouissement des réseaux de la rue des commerces. La route va être refaite dans les prochains jours.



La rénovation de la toiture de l'église se termine. Réception des travaux le 04 avril.



Aménagement de la Croisette pour permettre une sortie en sécurité du chemin du Rat.

Carte Nationale d'Identité

Nouvelle procédure depuis le 07 Mars 2017

Pour effectuer une demande de Carte Nationale d'Identité, vous devez, depuis **le 07 Mars**, vous rendre dans les Mairies équipées d'un dispositif de recueil (station biométrique). Même procédé que les passeports.

Pour notre commune les stations les plus proches se trouvent à la Mairie de la Grand'Combe ou d'Alès (Mairie d'Alès sur rendez-vous à Mairie Prim au :04.66.56.10.62 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

Sachez que lors du dépôt de demande de Carte Nationale d'identité dans les mairies équipées la présence du demandeur sera exigée (même pour un mineur, à partir de 12 ans).

La liste des documents à fournir selon les demandes de CNI (première demande, perte ou vol, renouvellement, modification) peut vous être donnée à la Mairie de Cendras.

RAPPEL : Que faire de ses déchets ? : Déchetterie de l'Habitarelle (Les Salles du Gardon)

Tous les Cendrasiens peuvent se rendre à la déchetterie pour y déposer leurs déchets, gratuitement.

Lors de la 1ère visite : se munir d'un justificatif de domicile (facture).

Déchets acceptés :

Ferrailles et tôles, cartons, Encombrants, gravats, déchets verts, huiles de moteur usagées, piles et batterie, verres, peintures, vernis,

HORAIRES :

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12 et de 14h à 18h.

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

APPEL GRATUIT : 0800 77 57 67

RAPPEL : Nous vous rappelons qu'il est possible de déposer à la déchetterie les déchets verts (qu'il est interdit de brûler).

Chiens dangereux 1ère et 2ème catégorie Obligation de les déclarer en mairie

Les propriétaires ou détenteurs des chiens des 1ère et 2ème catégories ont l'obligation de contracter une assurance garantissant leur responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par ces animaux. Cette assurance est exigée lors du dépôt de la demande du permis de détention obligatoire pour les chiens des 1ère et 2ème catégories. Elle est justifiée par une attestation spéciale établie par l'assureur. Une fois le permis obtenu, le propriétaire ou le détenteur doit avoir, en permanence, une assurance à jour. Rappel : le fait de contrevenir à cette obligation fait encourir à ces personnes, une amende de 450 € (contravention de 3ème classe).

Le propriétaire ou le détenteur des chiens de 1ère et 2ème catégories doit obtenir un permis de détention délivré par le Maire de la commune où il réside, à l'exception des personnes qui les détiennent à titre temporaire et à la demande du propriétaire ou du détenteur.

Conditions d'obtention du permis de détention :

Conditions relatives au propriétaire ou détenteur :

- Être âgé de 18 ans.
- Ne pas avoir été condamné pour crime ou délit avec emprisonnement.

-Fournir une attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le chien.

-Fournir une attestation d'aptitude pour détenir un chien dangereux.

Conditions relatives au propriétaire ou détenteur

Le chien doit avoir fait l'objet d'une identification, d'un vaccin antirabique ainsi que d'une évaluation comportementale et d'une stérilisation pour les chiens mâles ou femelles de 1ère catégorie.

En cas de défaut de permis de détention, le Maire ou le Préfet met en demeure le propriétaire ou le détenteur du chien de procéder à la régularisation dans un délai d'un mois au plus. La non régularisation peut entraîner des poursuites.





Un budget 2017 Ambitieux et Dynamique

Malgré un contexte difficile, lié à la baisse des dotations pour la commune de Cendras, un budget 2017 ambitieux vient d'être adopté par le Conseil municipal en date du 13 mars 2017.

Il suit tout un processus d'élaboration : plusieurs réunions de travail de la majorité, une avec l'opposition, plusieurs concertations avec les services municipaux et trois réunions publiques en présence d'habitants (Abbaye, La Blaquièrre et Malataverne) se sont tenues pour échanger avec les Cendrasiens.

Un budget de fonctionnement voté pour un montant de 1 866 614 € qui permettra, par exemple, de poursuivre le partenariat fort engagé avec différents acteurs locaux, et notamment le centre socioculturel Lucie Aubrac. Il marque aussi le maintien des effectifs et le remplacement de 2 départs en retraite parmi les agents municipaux.

Le budget d'investissement s'élève à 2 010 933 euros, il comprend :

Les engagements 2016 à terminer pour 251 613 euros :

- restauration scolaire sur place,
- la toiture de l'Abbaye,
- les abords de Biosphéra,
- l'enfouissement des réseaux sur le centre bourg,
- la mise en place d'une alarme sur la salle polyvalente

Des projets importants pour 2017 pour 1 457 320 € :

- une maison pour les professionnels de santé en bois de la commune pour assurer le maintien des services de santé,
- le remplacement intégral de l'éclairage public par des nouveaux lampadaires avec LED,
- la rénovation énergétique du groupe scolaire,
- la révision du PLU,
- l'amélioration et l'extension du réseau d'eau au Perdiguier,
- l'achat de 250 chaises pour la salle polyvalente,
- l'achat d'un véhicule électrique
- et le remplacement du sol souple de l'espace de jeu des tout-petits du centre socioculturel. 773 668 € de subventions ont été obtenus.

L'ensemble du programme d'investissement est conséquent, il sera financé par un emprunt important qui sera couvert en grande partie par les loyers et les économies d'énergie attendues par rapports aux investissements. **Il n'a pas été fait le choix d'une augmentation des impôts.**

Dossier

Investissements 2017 Engagements 2016 à terminer sur 2017

Projets	Montant TTC Restant sur 2017	Subventions accordées par projet
Restauration scolaire	21 827,00 €	Etat (DETR) : 37 524 € Département : 25 000 €
Toiture Abbaye	118 913,00 €	DRAC : 37 200 € Département : 18 600 € Région : 31 000 € Diocèse : 15 000 €
Aménagements abords Biosphéra	37 349,00 €	Département : 7 781 €
Enfouissement Réseaux Abbaye	67 925,00 €	
Alarme Salle Polyvalente	5 599,00 €	
Total	251 613,00 €	

Investissements 2017 Projet à venir pour 2017

Projets	Montant TTC	Aides	Autofinancement
Maison pour les professionnels de santé (en bois de la commune)	588 439,00 €	Etat (DETR) : 135 802,00 € Région : 37 380,00€ Département : 25% x 114 500 € (abords) = 28625€	317 184,00 € (financés par les loyers 15000€/an)
Acquisition terrain « Un Toit Pour Tous » pour la MPS	13 000,00€		11 500,00 €
Maitrise ouvrage MPS	95 064,00 €		79 220,00 €
Eclairage public	337 796,02 €	FEDER : 64 125,04 € FEDER : 87 310,80 € TEPCV : 28 722,04 €	56 299,00 € Financés par la diminution des consommations de 10 000€/an
Rénovation Groupe Scolaire	297 960,00 €	TEPCV : 198 655,00 €	49 645,00 € Financés par la diminution des consommations de 6 000€/an
Etude PLU	38 016,00 €	PNC/ETAT : 6 000 €	25 680,00 €
Réseau d'eau « Le Perdiguier »	48 000,00 €		
Mobilier Salle Polyvalente	10 939,00 €		9 115,00 €
Véhicule électrique	20 106,00 €	TEPCV : 14 944,00 €	3 736,00 €
Sol souple Centre Social	8 000,00 €		
Total	1 457 320,02 €		

Photos : différents projets à venir



Maison pour les professionnels de santé (en bois de la Commune) pour maintenir une offre de santé.



Voiture électrique Zoé



Rénovation du groupe scolaire (électricité, menuiserie, isolation.....)

Au Conseil municipal Séance du 13 Mars

Sur le budget (détail pages précédentes) :

- Approbation Compte Administratif
- Approbation Compte de Gestion
- Affectation résultats
- Budget Primitif 2017
- Taux d'imposition
- Comptabilité administrative
- Compte de gestion
- Budget Primitif Photovoltaïque

Reste de l'ordre du jour :

Transfert de la compétence PLU :

La Loi du 24 Mars (ALUR) prévoit le transfert à la communauté d'Agglomération de la compétence communale Plan Local d'Urbanisme. Toutefois, il peut être dérogé à ces dispositions si 25 % des communes (représentant au moins 20 % de la population) s'opposent au transfert. Le Conseil Municipal, par 16 voix et une abstention, s'oppose au transfert de cette compétence à l'agglomération pour continuer à maîtriser l'urbanisme sur sa commune. (Explication du vote en page 4)

Demandes de subvention pour la révision du PLU :

Le Conseil Municipal a décidé de prescrire (lancer) l'élaboration du PLU et d'inscrire cette révision dans la démarche « PLU GARD DURABLE ».

Après appel d'offre, le bureau d'étude URBA PRO a été chargé de cette mission pour un montant de 39 770,00 € H.T. Le Conseil Municipal décide de solliciter pour une aide financière le Conseil Départemental du Gard et le Parc National des Cévennes.

Convention avec ENEDIS :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la servitude qui a permis à ENEDIS, d'implanter la conduite qui permet d'injecter dans le réseau l'électricité produite par le centre photovoltaïque installée sur le toit du groupe scolaire.

Au Conseil municipal **Séance du 16 Janvier**

Prise en charge des dépenses d'investissement

Avant le vote du budget primitif 2017, le Conseil Municipal, a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement imprévues et urgentes.

Subvention au Centre Social Lucie Aubrac

Afin de permettre au Centre Socioculturel Cendrasien de répondre aux besoins croissants de la population, le Conseil Municipal a décidé de lui octroyer une subvention annuelle de 73 506,00 €.

Convention de partenariat avec le Site du Pont du Gard :

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec l'EPCC du Pont du Gard, qui permet à chaque habitant de la commune de Cendras d'accéder gratuitement au site sur présentation d'un justificatif de domicile.

Désignation des délégués auprès du Syndicat d'adduction d'eau :

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Sylvain ANDRÉ et Monsieur Roger LIVRIZZI comme délégués de la commune auprès du Syndicat.

Versement du fonds d'amorçage pour les TAP au Centre Socioculturel :

Une circulaire du ministère de l'Education nationale pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux permet à la commune de

Cendras d'obtenir une aide au titre du fonds d'amorçage de 91 € par élève.

Par convention, la commune confie les missions des activités périscolaires et désormais l'organisation des temps d'activités périscolaire au Centre Social. A ce titre, le Conseil Municipal a décidé de reverser l'intégralité de la somme perçue, 17 100 €, au Centre Social.

Tableau des effectifs :

La réglementation en vigueur oblige les collectivités à mettre à jour chaque année l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaires au fonctionnement des services. Le Conseil Municipal a approuvé le nouveau tableau des effectifs.

Acquisition foncière auprès de « Un Toit pour Tous » :

Pour réaliser le projet de construction d'une maison des professionnels de santé, la commune doit acquérir une partie de la parcelle voisine qui appartient à Toit pour Tous pour un montant de 10 000 €, après estimation des domaines.

Par ailleurs, pour finaliser l'aménagement de la rue Vincent Faïta, il convient d'acquérir une bande de terrain à « Un Toit pour Tous » pour l'Euro symbolique après négociation.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les documents relatifs à ces acquisitions.

Projets amende de police :

Le Conseil Municipal a fait une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard pour l'amélioration de la sécurité de cheminements piétonniers au quartier des Avignères au titre des amendes de police.

Centre Socioculturel

Les activités du Centre Social

La Soirée du 3 février sur le thème de la soupe et des jeux avec la Ludothèque de St Jean du Gard s'est très bien déroulée. Bonne participation des adhérents du Centre Social. La soupe de légumes et la soupe syrienne ont été confectionnées par les familles Syriennes.



Les vacances de Février étaient également sur le thème du Jeu. Durant 10 jours, enfants et jeunes s'en sont donné à cœur joie avec des sorties, des rencontres inter-centres intergénérationnelles, et un séjour neige pour les plus grands. Malheureusement les sorties « Neige » sur le Mas de la Barque ont été annulées pour cause de sécurité.

L'Equipe d'animateurs vous donne rendez-vous pour les prochaines vacances de Printemps, Du Lundi 03 au Vendredi 14 Avril 2017

L'Assemblée Générale du Centre Socioculturel Lucie Aubrac aura lieu le : Vendredi 31 Mars 2017 à partir de 18h dans les locaux de Biosphéra.

L'A.G. sera suivie d'un apéritif dinatoire au Centre Social et de la diffusion d'un film (à Biosphera). Nous comptons vivement sur votre présence. Le Centre Social a besoin de vous, chacun d'entre nous est porteur de savoir-faire, cette année des postes sont à pourvoir, alors n'hésitez-pas venez nous rejoindre.



Associations



ASLVG



Atelier Meubles cartons



Atelier Patchwork

L'APE

*Loto APE
Ecole Maternelle et
Primaire Joliot Curie*



Soirée Palestine organisée le 25 février avec projection-débat autour du film « A WORLD NOT OURS » et inauguration de la plaque pour le peuple de la Palestine.

Associations

Le Foyer des Jonquilles



L'association du Foyer des Jonquilles a Fêté ses 30 ans.

Un loto a été organisé le 8 Mars « Journée des droits des femmes », et toutes les dames ont reçu une jonquille pour marquer cette occasion.

L'Association a également eu le plaisir de visiter le Jeudi 23 Février BIOSPHERA. Les participants ont été enchanté de l'accueil, de la structure et de l'exposition.

Ils ont également pu visionner un petit film sur Malataverne, qui leur a rappelé beaucoup de bon souvenirs.

Groupe Troc & Dons

Bourse aux plants
le Samedi 06 Mai de 14h30 à 17h

Cette manifestation ouverte à tous, jardiniers débutants ou expérimentés, a pour but de continuer à produire et à échanger librement semences et plants paysans et fermiers, et de préserver ainsi la biodiversité dans nos jardins. Au cours de cet après-midi, vous pourrez échanger jeunes plants de légumes ou de fleurs, graines, boutures, bulbes, vivaces, et partager vos expériences et savoir-faire.

Cette année encore nous ouvrons l'échange à d'autres objets tels que revues de jardinage, outils, pots, conserves, confitures, etc.

L'après-midi sera ponctué de pauses gourmandes et d'animations.

Le groupe Troc & Dons sera heureux de vous accueillir pour ce moment privilégié, dans le jardin des barrières tressées à Cendras (ou salle Nelson Mandela en cas de mauvais temps).



Soirée Marcel Trillat

Ciné-débat organisé par l'association le Carrefour citoyen le : Samedi 8 Avril à la Salle polyvalente Nelson Mandela, à Cendras, sur le thème de l'immigration, avec la participation du réalisateur Marcel Trillat.

17H45 : Etranger, documentaire de Marcel Trillat et Frédéric Variot, 1969 : un film sur les conditions déplorables des travailleurs étrangers en France dans les années 70 (portugais, algériens, africains....).

20h : Des étrangers dans la ville, de Marcel Trillat, 2012 : un documentaire sur le combat des sans-papiers et des demandeurs d'asile face à l'administration française.

21h : Discussion avec Marcel Trillat à la lumière de l'actualité migratoire : La France est-elle capable d'accueillir des immigrants ? Politique mi-

gratoire, conditions d'accueil et dispositifs existants.

Entre les débats, repas partagé amené par les participants. **Entrée gratuite.**



Marcel Trillat, journaliste, auteur et réalisateur de documentaires

Associations

Médiathèque Jean-Pierre Chabrol Spectacle petite enfance

Jeudi 09 mars, à 10 h30, la médiathèque a accueilli le spectacle : « Froid », de la Compagnie Chrysalides, venue du Vigan.

Une trentaine de personnes étaient présentes pour cette représentation : la classe de petite section de l'Ecole maternelle et le groupe des bébés lecteurs.



Petits et grands ont été enchantés par ce spectacle de marionnettes proposant des chansons, des comptines, un théâtre d'ombres et autres fantaisies sur le thème de l'hiver.

Les spectateurs ont découvert les surprises cachées dans des boîtes comme un escargot ou une famille de souris. Ils ont même aidé l'actrice à retrouver son chat qui était parti chez la voisine...

Horaires d'ouverture :

Mardi : 10h-12h et 16h-18h

Mercredi : 14h-18h

Vendredi : 16h30-18h

Samedi : 9h-12h

Tél. : 04.66.30.09.93.

Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles

Les différents visages du châtaignier

Samedi 8 Avril

- de 14h - 15h30 : « Le Châtaignier, source de nature » - Intervention Laurent BELIER (PNC) - Salle de Conférence de Biosphera.

- 15h30 - 16h30 : Jeu de l'oie à la découverte de la Châtaigneraie et contes en Occitan; Animation enfants à partir de 5 ans et + Sylvain TOUVENET (Animateur scientifique) Marinette MAZOYER (Occitaniste) Salle d'activités de Biosphera.

- 14h - 17h : Balade forestière « A la découverte de la diversité des forêts cévenoles : leur histoire, leur état actuel et leur mise en valeur possible », Christine BOYER (CRPF).

Pré-inscription nécessaire N°04.66.30.60.92.93
RDV devant la Mairie, déplacement à prévoir.

Dimanche 9 Avril

- 9h - 17h : Vente de produits locaux. Devant le restaurant le Clos de l'Abbaye. Démonstration de vannerie sur châtaignier, (Association Loisirs en Marche).

Fabrication de ruchers troncs Henri GIORGI (Apiculteur).

- A partir de 14h : Démonstration greffage sur stand, Alain CHAIGNEAU (élagueur et castanéculteur).

Clos de l'Abbaye

Menu Spécial Châtaigne (12 €)

Réservations au :

04.66.34.25.51 ou 06.30.09.49.07

Associations

Résidence l'Euzière

Maison de retraite médicalisée (EHPAD)



La Résidence L'Euzière, établissement d'hébergement médicalisé pour personnes âgées, achève ses travaux de rénovation.

La résidence l'Euzière qui accueille 48 résidents vient de terminer ses travaux de rénovation afin d'améliorer ses prestations, elle ouvre ses dernières chambres complètement rénovées et fonctionnelles.

L'Euzière dispose de chambres meublées individuelles (21 m² à 26 m²) ou doubles (36 m²), afin de pouvoir accueillir des couples.

Les chambres bénéficient, pour la majorité, de terrasses aménageables.

L'équipe de la résidence peut vous accueillir avec ou sans rendez-vous 7 jours sur 7 pour la découvrir.

Un bel effort d'investissement et de rénovation réussi pour cet établissement.



**Rue Youri Gagarine - 30480 CENDRAS
Tél. : 04.66.56.37.37. - Fax : 04.66.56.37.50.**

Agenda

Mars

--Vendredi 31 Mars :

Assemblée Générale du Centre Socioculturel Lucie Aubrac. A partir de 18h dans les locaux de Biosphera.

Avril

-Samedi 8 et Dimanche 9 Avril :

Animations les Différents visages du châtaignier
Programme détaillé p 14
Contact SMHVC: 04.66.30.14.56

-Samedi 8 Avril :

A partir de 17h45 à la salle polyvalente « Nelson Mandela » - Ciné-débat organisée par l'association le Carrefour Citoyen sur le thème de l'immigration, avec la participation de Marcel Trillat.

Mai

-Vendredi 06 Mai de 14h30 à 17h:

Bourses aux semences - Groupe Troc & Dons Les Jardins du Galeizon.

Lieu : Anciens Jardins « Barrières tressées »
Salle Nelson Mandela en cas de mauvais temps.

-Lundi 08 mai, toute la journée au parc de Malataverne le traditionnel vide-greniers organisé par l'APE de l'école de Malataverne - Renseignements au 07.70.46.50.54.

Juin

-Jeudi 1er Juin : CCAS Sortie des retraités à Pézenas.

Les associations qui souhaitent transmettre des informations pour le prochain bulletin municipal peuvent les déposer en mairie avant le 15 mai, elles paraîtront dans le prochain numéro.

Bulletin d'informations de la commune de Cendras.
Directeur de la publication : Sylvain André
Conseil de rédaction : Sylvain André, le bureau municipal.
Journal tiré à 1150 exemplaires.
Date de parution : mars 2017

Pratique

Mairie de Cendras : Tél: 04.66.30.40.72 -

Fax: 04.66.30.48.91.- Mail : mairie-cendras@wanadoo.fr .

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Site Internet : www.cendras.fr.

SMHVC : Place Roger Assenat -Tél: 04.66.30.14.56. Fax: 04.66.30.48.91 - Mail: galeizon@wanadoo.fr

Biosphéra : Centre d'Interprétation des Vallées Cévenoles - Tél. 04.66.07.39.25.

Alès Agglomération : Bâtiment ATOM - 2 rue Michelet - 30100 ALES - Tél.:04.66.78.89.00.

Résidence l'Euzière: Rue Youri Gagarine - Tél : 04.66.56.37.37.

Grand'Combiennne des Eaux : 2 Avenue du Pont 30110 La Grand Combe. Tél: 04.66.54.80.39.

Service enlèvement des encombrants : Enlèvement les 1er et 3ème mardis du mois.

Déchetterie : Tél: 04.66.54.86.02.

Poste de Cendras :Tél: 04.66.30.20.17 ; horaires :lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h - jeudi de 8h30 à 11h et de 14h à 17h - vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Médiathèque « Jean-Pierre Chabrol » :

Tél : 04.66.30.09.93. Ouvert mardi de 10h à 12h et de 16h à 18h, mercredi de 14h à 18h, vendredi de 16h30 à 18h; samedi de 9 h à 12h.

Centre Socioculturel Lucie Aubrac:

Tél : 04.66.78.69.82.

Horaires du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h30 ; mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Association « Les Jardin du Galeizon :

Tél/fax : 04.66.34.52.80.

Taxis de Cendras : Mr Mouzaoui : 06.34.54.00.41.

Mme Reverger : 06.98.40.68.86.

Société HLM « Un Toit Pour Tous » : 829 Montée des Lauriers. 30100 Alès. Tél: 04.66.86.88.54.

Société HLM « Néolia » : Immeuble Square Portal.

19 rue de la Clède La Grand'Combe. Tél: 04.66.54.20.00.

Assistante sociale : Tél: 04.66.34.60.60.

Infirmières : **Cabinet** Moisset-Machon Catherine, Emilie Ruiz, Florence Jakovenko, Muriel Mazon - Tél: 04.66.30.28.46.

-Saint Germes Erell -Tél : 06.20.93.81.55.

Kinésithérapeute : Roussel Florence.

Tél : 04.66.30.92.52.

Pharmacie : Mme Malaviolle, Tél: 04.66.86.18.87.

Dentiste: Picconi Claire, Tél : 04.66.78.69.19.

Médecins:

Dr Moussant -Tél : 04.66.43.08.76.

Consultations le matin de 9 à 12h du lundi au samedi. L'après-midi de 15h à 18h30 les lundis, mercredis et jeudis.

- **Dr Muriel Espaze** - Cendras: Tél : 04.66.30.30.27.

Alès: Tél : 04.66.56.24.90.

Mairie de Cendras. ☎ 04 66 30 40 72. 📠 04 66 30 48 91.
Mail : mairie-cendras@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.